

Commune de LES ISSARDS

Liste des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 AVRIL 2025

Présents : Mrs ROBERT Serge, BOYER Louis, EYCHENNE Laurent, DEFAYE Fabien, POUIL Christian
Mmes DOUMENC Monique, VERGÉ Andréa, BONAVIA Sandra

Absents : M. LE CUNFF Kilian, Mme FLANDEZ Audrey

Absents excusés : /

Procuration : /

Date de convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance : M. DEFAYE Fabien

Modalités de vote : scrutin ordinaire

Approbation du dernier procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 à l'unanimité.

Ordre du jour	Adopté	Rejeté
<u>1° - Approbation et vote du compte de gestion 2024</u> Après lecture du résultat budgétaire de l'exercice, le Conseil municipal, à l'unanimité : - Approuve le compte de gestion 2024 de la commune. Résultats du vote : 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention	☒	☐
<u>2° - Approbation et vote du compte administratif 2024</u> Le Conseil municipal, - Approuve le compte administratif 2024 de la commune comme suit : Section de fonctionnement : Excédent de : 27 442.54 € Section d'investissement : Excédent de : 26 216.46 € Résultat de l'exercice 2024 : 53 659.00 € Résultats du vote : 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (M. le Maire ne prenant pas part au vote).	☒	☐
<u>3° - Affectation de résultat</u> Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024, le Conseil municipal, à l'unanimité : - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Affectation en réserves (cpte 1068) 15 156.07 € Affectation de l'excédent reporté (cpte 002) 353 488.33 € Résultats du vote : 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention	☒	☐

<u>4° - Présentation et vote des taxes locales pour 2025</u> Le Conseil municipal, à l’unanimité : - Décide de reconduire les taux d’imposition pour 2025 comme suit : TAXE FONCIERE (BATI) 35.38 % TAXE FONCIERE (NON BATI)....53.50 % TAXE D’HABITATION.....17.86 % - Autorise M. le Maire à notifier cette décision aux services fiscaux. Résultats du vote : 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention	☒	☐																												
<u>5° - Attribution des subventions aux diverses associations</u> Le Conseil municipal, lors de l’élaboration du budget de la commune, décide d’attribuer les subventions aux diverses associations comme suit : <table><tr><td>AICA DES 4 PLATEAUX / CHASSE</td><td>225.00 €</td></tr><tr><td>ADIRAPP</td><td>50.00 €</td></tr><tr><td>AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 09</td><td>110.00 €</td></tr><tr><td>ASS. AAPMA DOUCTOUYRE / PECHE</td><td>100.00 €</td></tr><tr><td>ASS. DES PARENTS D’ELEVES DU RPI (APE)</td><td>100.00 €</td></tr><tr><td>CLUB DE LA VALLÉE DE L’HERS</td><td>200.00 €</td></tr><tr><td>ENTENTE FOOTBALL CLUB COUSSA HERS</td><td>230.00 €</td></tr><tr><td>QUAD CLUB LES ISSARDS</td><td>225.00 €</td></tr><tr><td>COMITE DES FETES de LES ISSARDS</td><td>1 700.00 €</td></tr><tr><td>ASS. AU PLAISIR DE LIRE / BIBLIOTHEQUE</td><td>200.00 €</td></tr><tr><td>CLIC DE PAMIER</td><td>110.00 €</td></tr><tr><td>LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L’ARIEGE</td><td>100.00 €</td></tr><tr><td>AFM TÉLÉTHON</td><td>100.00 €</td></tr><tr><td>VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE</td><td>100.00 €</td></tr></table> Résultats du vote : 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention	AICA DES 4 PLATEAUX / CHASSE	225.00 €	ADIRAPP	50.00 €	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 09	110.00 €	ASS. AAPMA DOUCTOUYRE / PECHE	100.00 €	ASS. DES PARENTS D’ELEVES DU RPI (APE)	100.00 €	CLUB DE LA VALLÉE DE L’HERS	200.00 €	ENTENTE FOOTBALL CLUB COUSSA HERS	230.00 €	QUAD CLUB LES ISSARDS	225.00 €	COMITE DES FETES de LES ISSARDS	1 700.00 €	ASS. AU PLAISIR DE LIRE / BIBLIOTHEQUE	200.00 €	CLIC DE PAMIER	110.00 €	LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L’ARIEGE	100.00 €	AFM TÉLÉTHON	100.00 €	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	100.00 €	☒	☐
AICA DES 4 PLATEAUX / CHASSE	225.00 €																													
ADIRAPP	50.00 €																													
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 09	110.00 €																													
ASS. AAPMA DOUCTOUYRE / PECHE	100.00 €																													
ASS. DES PARENTS D’ELEVES DU RPI (APE)	100.00 €																													
CLUB DE LA VALLÉE DE L’HERS	200.00 €																													
ENTENTE FOOTBALL CLUB COUSSA HERS	230.00 €																													
QUAD CLUB LES ISSARDS	225.00 €																													
COMITE DES FETES de LES ISSARDS	1 700.00 €																													
ASS. AU PLAISIR DE LIRE / BIBLIOTHEQUE	200.00 €																													
CLIC DE PAMIER	110.00 €																													
LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L’ARIEGE	100.00 €																													
AFM TÉLÉTHON	100.00 €																													
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	100.00 €																													
<u>6° - Présentation et vote du budget primitif 2025</u> Le Conseil municipal, à l’unanimité : - Approuve le budget primitif 2025 de la commune qui s’équilibre en dépenses et en recettes comme suit : Section de fonctionnement : 593 380.00 € Section d’investissement : 277 000.00 € Résultats du vote : 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention	☒	☐																												
<u>7° - Fongibilités des crédits budgétaires</u> Le Conseil municipal, à l’unanimité : - Autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, dans la limite de 7.50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement). Résultats du vote : 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention	☒	☐																												